



**Concours externe d'assistant ingénieur
Ouvert au titre de l'année 2010**

Concours n° AF1 et AF7

« Assistant en gestion de recettes »

Épreuve écrite d'admission du 23 juin 2010

Durée 2 heures

(Coefficient 3)

La notation prendra en compte la qualité des réponses, mais aussi, la présentation, le style et l'orthographe.

Veillez à respecter l'anonymat dans les réponses.

Ne pas omettre de noter **votre numéro d'ordre** sur les feuilles intercalaires.

Les calculatrices sont autorisées.

Dans un souci de simplification, merci de ne pas prendre en compte l'impact de la TVA dans les différentes parties.

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

Vous faites partie du Service des Affaires Financières d'un établissement public de recherche et vous avez en charge la gestion des recettes.

Vos missions consistent :

- à participer au montage de la partie financière des projets
- à réaliser la justification des contrats de recherche
- à rédiger des notes de synthèse.

Partie 1 : Calcul de coût

Cet établissement et 2 sociétés industrielles ont décidé de cofinancer 3 bourses de thèses d'une durée de 3 ans chacune. L'établissement public sera l'employeur et prendra à sa charge 50 % du coût total et les 50 % restant seront à répartir à part égale sur les 2 sociétés industrielles.

Le début des thèses est fixé au 1^{er} octobre 2010.

Le brut mensuel d'un boursier de thèse est de 1 947.80 €

Le taux de charges patronales est de 48.50%.

Les échéances, pour le paiement de la participation des 2 sociétés, sont semestrielles.

1. Calculer le coût total de l'opération

- Pour l'établissement public.
- Pour les deux partenaires.

2. Etablir un échéancier annuel des versements des sociétés, pour la 1^{ère} année.

3. Au vu de cet échéancier, évaluer le montant de l'avance de trésorerie que l'établissement public va devoir faire. Expliquez.

Partie 2 : Justification d'un contrat Européen

L'établissement public est partenaire dans un contrat de recherche financé par la Commission Européenne intitulé PROSENSE.

Sa durée est de 3 ans à partir du 1^{er} mars 2009.

La contribution maximum de la Commission Européenne est de 75% des dépenses engagées avec un plafond de financement de 200 000 €

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

Les dépenses prévues sont :

Coût de personnel (personnel cost):	173 000 €
Déplacement (travel)	15 000 €
Equipement (hardware)	30 000 €
Coût Indirect (indirect cost)	12 110 €

Définition coût indirect : l'exécution du contrat entraîne des charges qui ne peuvent être imputées exclusivement à ce contrat.

Ex. : Personnel administratif travaillant en partie pour la bonne exécution de ce contrat.

Les coûts indirects s'élèvent à 7 % des coûts de personnel.

En matière d'équipement, la commission européenne ne finance que la partie amortie de l'équipement dans la durée du contrat de recherche. Les règles de l'établissement en matière d'amortissement sont de 5 ans pour un équipement scientifique.

L'équipement a été acheté et mis en service le 1^{er} avril 2009 pour 50 000 € Il sera utilisé à 100% pendant la durée du contrat pour les recherches relatives à ce contrat.

Les chercheurs concernés par ce contrat sont Mme MARTIN (Directrice de Recherche) et M. DURANT (Chercheur qualifié). Il est prévu d'embaucher un doctorant pour un an (M. Nicolas DUPONT).

1. Etablir la justification financière de la 1^{ère} année à l'aide des annexes 1, 2 et 3 ainsi que le « document interne de contrôle ».
2. Rédiger la lettre d'envoi de cette justification **en Anglais** à l'adresse de :

La Commission Européenne
Administration & Finance
Square de Meeûs 8
B-1049 BRUXELLES

Annexe 1

Année 2009					
Base 1607 heures travaillées					
	Directeur de recherche	Chercheur confirmé	Chercheur qualifié	Chercheur débutant	Doctorant
Rémunération annuelle	130 716,95	97 717,45	74 169,53	57 191,07	34 383,20
Coût horaire salarial	81,34	60,81	46,15	35,59	21,40

Annexe 2

Année 2010					
Base 1607 heures travaillées					
	Directeur de recherche	Chercheur confirmé	Chercheur qualifié	Chercheur débutant	Doctorant
Rémunération annuelle	132677,70	99 183,21	75 282,07	58 048,94	34 898,95
Coût horaire salarial	82,56	61,72	46,85	36,12	21,72

Déplacements pour le contrat PROSENSE :

2009 : 3 590,14 €

Jusqu'au 28 février 2010 : 1 575,36 €

Partie 3 : Note de synthèse :

Rédiger une note de synthèse d'une page maximum à partir de la note de service du Ministère de l'Agriculture jointe en annexe 4.

Annexe 3

Justification du contrat Européen

Nom du contrat :

Relevé des dépenses du au

1/ Personnel Cost et indirect Cost

Nom de l'agent	Personnel Cost			Indirect Cost	Total
	nombre d'heures	cout Horaire	TOTAL	7%	
				0	0
sous-total			- €	- €	- €

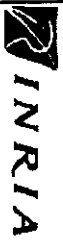
2/ Travel

par année	Montant
sous-total	0

3) équipement

Valeur du bien	par année	annuité déclarée
TOTAL		- €

TOTAL		- €
-------	--	-----



Feuille d'activité annuelle et contrôle des données saisies - Année 2009

1
2
3 Nom de l'intévenant : Maxime DURANT
Centre de Recherche : Lille Nord Europe
4
5 Service-Projet : 101010 - RMOD
6 Responsable :
7

Document interne de contrôle

Acronyme du contrat		Type	INRIA ID												TOTAL (décimal / nombre)	TOTAL (sexepts / heures)	
PROSENSE - WPS		COCK	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	423.50	423h.30m	
Indicateur Mésures sur contrats européens (M)																	
Contrats hors Europe			30H.48	38H.30	15H.24	23H.06	30H.48	30H.48	15H.24	53H.54	23H.06	7H.42			269.50	269h.30m	
Autres Enseignement			100H.06	107H.48	92H.24	77H.00	38H.30	100H.06	15H.24	84H.42	61H.36	38H.30	61H.36			916.30	918h.18m
Autres			(30H.48)	(7H.42)		(23H.06)	(30H.48)	(7H.42)	(15H.30)	(38H.30)		(53H.54)	(38H.30)			(346.50)	(348h.30m)
Non travaillé			130H.54	148H.18	154H.00	148H.18	130H.54	161H.42	61H.36	123H.12	109H.24	109H.24	107H.48			1 699.30	1 699h.18m
TOTAL (hors métrations et non travaillé)																	
Date du contrat			17 Juin 2010														
Constitution de la feuille			Mois vérifiés / appelant														
			Données modifiées / saisies														
Contrôles			Journées non saisies														
			Saisie incomplète, non prise en compte														
			Heures saisies sur lignes de contrat "index"														
			Contrats altérés (modification, suppression...)														
			Formules de calcul altérées														
			02/03 - 03/03														
			01/12 - 02/12														
			- 03/12 - 04/12														
Cumuls mensuel, par contrat et activité, et annuel par contrat			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Tot Activité (Nun)	Tot Contrat (Mun)	
PROSENSE					46.20	46.20	61.80	30.80	7.70	23.10	69.30	53.90	46.20	38.50	423.50	423.50	
COCK																	
Contrats européens																	

466 466 6160 3080 730 2810 6930 5390 4662 3850



Feuille d'activité annuelle et contrôle des données saisies - Année 2010

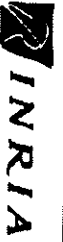
Document interne de contrôle

Nom de l'intervenant : Maxime DURANT
 Centre de Recherche : Lille Nord Europe
 Service-Projet : 101010 - RMOD
 Responsable :

L	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
26																					
27																					
28																					
29																					
30																					
31																					
32																					
33																					
34																					
35																					
36																					
37																					
38																					
39																					
40																					
41																					
42																					
43																					
44																					
45																					
46																					
47																					
48																					
49																					
50																					
51																					
52																					
53																					
54																					
55																					
56																					
57																					

Acronyme du contrat	Type act.	INRIA ID	17 juin 2010												TOTAL (décimal / numerc)	TOTAL (sexagés / hours)					
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juliet	Avuit	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre							
PROSENSE - WMS	COON		15,40	49,36	30,80	30,80	38,50												184,80	1841,48m	
Indicateur Missions sur contrats européens (M)																					
Contrats hors Europe			23H,06	30H,48	48H,12	15H,24	53H,54													169,40	169H,24m
Autres Enseignement			77H,00	53H,54	100H,06	69H,18	53H,54													354,20	354H,12m
Non travaillés			(46H,12)			(53H,54)	(15H,24)				(7H,42)									(138,60)	(138H,36m)
TOTAL (hors missions et non travaillés)			115H,30	154H,00	177H,06	115H,30	148H,18	0H,00	0H,00	0H,00	0H,00	0H,00	0H,00	0H,00	0H,00	0H,00	0H,00	0H,00	708,40	708H,24m	

Date du contrôle	17 juin 2010												TOTAL (Num.)	TOTAL (Num.)							
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juliet	Avuit	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre									
Constitution de la feuille	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié	Verifié
Contrôles	Mots vérifiés / appelant																				
	Données modifiées / saisies																				
	Journées non saisies																				
	Saisie incomplète, non prise en compte																				
Heures saisies sur lignes de contrat "vides"																					
Contrats altérés (modification, suppression,...)																					
Formules de calcul altérées																					
Cumul mensuel, par contrat et activité, et annuel par contrat																					
PROSENSE			15,40	69,30	30,80	30,80	38,50													184,80	184,80

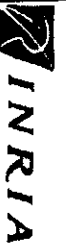


Feuille d'activité annuelle et contrôle des données saisies - Année 2010

Nom de l'intéressé : Nicolas DUPONT
 Centre de Recherche : Lille Nord Europe
 Service-Projet : 101010 - RMOD
 Responsable :

Document interne de contrôle

Ligne	Description	12 jan 2010												TOTAL (décennal / nombre)	TOTAL (septages / jours)
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
1	Acronyme du contrat														
2	PROSENSE - WPS													1510	6930
3	Type ad													3080	3080
4	INRIA ID													3080	3080
5	PROSENSE - WPS													1510	6930
6	CDOM													3080	3080
7	CDOM													3080	3080
8	CDOM													3080	3080
9	CDOM													3080	3080
10	CDOM													3080	3080
11	CDOM													3080	3080
12	CDOM													3080	3080
13	CDOM													3080	3080
14	CDOM													3080	3080
15	CDOM													3080	3080
16	CDOM													3080	3080
17	CDOM													3080	3080
18	CDOM													3080	3080
19	CDOM													3080	3080
20	CDOM													3080	3080
21	CDOM													3080	3080
22	CDOM													3080	3080
23	CDOM													3080	3080
24	CDOM													3080	3080
25	CDOM													3080	3080
26	CDOM													3080	3080
27	CDOM													3080	3080
28	CDOM													3080	3080
29	CDOM													3080	3080
30	CDOM													3080	3080
31	CDOM													3080	3080
32	CDOM													3080	3080
33	CDOM													3080	3080
34	CDOM													3080	3080
35	CDOM													3080	3080
36	CDOM													3080	3080
37	CDOM													3080	3080
38	CDOM													3080	3080
39	CDOM													3080	3080
40	CDOM													3080	3080
41	CDOM													3080	3080
42	CDOM													3080	3080
43	CDOM													3080	3080
44	CDOM													3080	3080
45	CDOM													3080	3080
46	CDOM													3080	3080
47	CDOM													3080	3080
48	CDOM													3080	3080
49	CDOM													3080	3080
50	CDOM													3080	3080
51	CDOM													3080	3080
52	CDOM													3080	3080
53	CDOM													3080	3080
54	CDOM													3080	3080
55	CDOM													3080	3080
56	CDOM													3080	3080
57	CDOM													3080	3080
58	CDOM													3080	3080
59	CDOM													3080	3080
60	CDOM													3080	3080
61	CDOM													3080	3080
62	CDOM													3080	3080
63	CDOM													3080	3080
64	CDOM													3080	3080
65	CDOM													3080	3080
66	CDOM													3080	3080
67	CDOM													3080	3080
68	CDOM													3080	3080
69	CDOM													3080	3080
70	CDOM													3080	3080
71	CDOM													3080	3080
72	CDOM													3080	3080
73	CDOM													3080	3080
74	CDOM													3080	3080
75	CDOM													3080	3080
76	CDOM													3080	3080
77	CDOM													3080	3080
78	CDOM													3080	3080
79	CDOM													3080	3080
80	CDOM													3080	3080
81	CDOM													3080	3080
82	CDOM													3080	3080
83	CDOM													3080	3080
84	CDOM													3080	3080
85	CDOM													3080	3080
86	CDOM													3080	3080
87	CDOM													3080	3080
88	CDOM													3080	3080
89	CDOM													3080	3080
90	CDOM													3080	3080
91	CDOM													3080	3080
92	CDOM													3080	3080
93	CDOM													3080	3080
94	CDOM													3080	3080
95	CDOM													3080	3080
96	CDOM													3080	3080
97	CDOM													3080	3080
98	CDOM													3080	3080
99	CDOM													3080	3080
100	CDOM													3080	3080



Feuille d'activité annuelle et contrôle des données saisies - Année 2010

Nom de l'intévenant : Elise MARTIN
 Centre de Recherche : INRIA LILLE NORD EUROPE
 Service-Projet : 101010 - RMCD
 Responsable :

Document interne de contrôle

N°	Acronyme du contrat	Type	INRIA ID	Mois												TOTAL (décennal / numerc)	TOTAL (sexages / heures)
				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
9	PROSENSE - WPS	act		30,80	38,50	23,10	7,70									100,10	100h,06m
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15	Contrats européens																
16																	
17																	
18																	
19																	
20																	
21																	
22																	
23																	
24																	
25	Indicateur Missions sur contrats européens (M)																
26	Contrats hors Europe			53h,54	77h,00	46h,12	46h,12	77h,00								300,30	300h,18m
27	Autres Enseignement																
28	Autres			69h,18	38h,30	53h,54	84h,42	48h,12								292,60	292h,36m
29	Non travaillé																
30	TOTAL (hors missions et non travaillé)			154h,00	154h,00	123h,12	138h,36	123h,12	0h,00	0h,00	0h,00	0h,00	0h,00	0h,00	0h,00	893,00	893h,10m
31																	
32	Date du contrôle			17 Juin 2010													
33	Consultation de la feuille			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Tot. Activité (Num.)	Tot. Contrat (Num.)
34				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	100,10	100,10
35																	
36	Contrats																
37									Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes		
38									Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes		
39									Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes		
40									Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes		
41									Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes	Toutes		
42	Cumuls mensuel, par contrat et activité, et annuel par contrat			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Tot. Activité (Num.)	Tot. Contrat (Num.)
43				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	100,10	100,10
44																	
45																	
46																	
47																	
48																	
49																	
50	Contrats européens																
51																	
52																	
53																	
54																	
55																	
56																	
57																	



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Secrétariat Général</p> <p>Direction des affaires financières et de la logistique Sous-direction des affaires budgétaires Bureau de la comptabilité Adresse : 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Tél : 01 49 55 43 91</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>SG/DAFL/SDAB/N2006-1560</p> <p>Date: 14 décembre 2006</p>
--	--

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Mesdames, Messieurs

**Les directeurs d'administration centrale ;
Les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt ;
Les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt ;
Les directeurs de l'agriculture et de la forêt dans les départements et collectivités d'Outre-Mer ;
Les directeurs départementaux des services vétérinaires ;
Les directeurs des services vétérinaires dans les départements et collectivités d'Outre-Mer ;**

Date de mise en application : immédiate

Objet : Bilan de clôture 2006 - Rattachement des produits à l'exercice

Bases juridiques : Loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001
Note de service N 2006-1547 de la SDAB et de la SDLP du 05 septembre 2006 relative au dispositif de fiabilisation du bilan d'ouverture
Note de service SG/DAFL/SDAB/BC n° 1559 du 14 décembre 2006 relative au rattachement des charges à l'exercice

Résumé : L'inventaire des produits à rattacher à l'exercice aura lieu dès le mois de janvier. Les opérations de recensement de cette année présentent des nouveautés par rapport à celles du bilan d'ouverture, tant par leur périmètre que par leur mise en œuvre. La présente note revient sur ces éléments nouveaux, en précisant les différences entre services centraux et services déconcentrés.

Mots-clés : bilan 2006, inventaire, produits à recevoir, produits constatés d'avance

Destinataires	
Pour exécution : Mmes et MM les chefs des missions des affaires générales Mmes et MM les secrétaires généraux des DRAF et des DDAF-DDSV	Pour information : Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAER) Mmes et MM les IGIR, IG VIR, la MIGA Contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM)

Parallèlement à la comptabilisation des charges à rattacher à l'exercice, un recensement des produits à recevoir et des produits constatés d'avance au 31 décembre aura lieu chaque année dans le cadre des opérations d'établissement du bilan de clôture de l'année.

Dans le cadre des travaux du bilan d'ouverture, vous avez participé en début d'année à l'inventaire de ces produits rattachables à l'exercice. La constitution du bilan au 31 décembre 2006 implique un **nouvel inventaire qui commencera début janvier** (cf. calendrier ci-après).

Comme l'année dernière, ce recensement aura lieu :

- dans les directions et services d'administration centrale : sous la coordination du Secrétariat Général (SDAB et SDLP) et du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM)
- dans les services déconcentrés : sous la coordination de chaque ordonnateur et de la trésorerie générale

La présente note est basée sur le document de présentation de la DGCP (direction générale de la comptabilité publique) relatif à l'inventaire au 31 décembre 2006, ainsi que sur la note de service de la SDAB du Elle a pour objet de mettre en lumière les éléments importants relatifs aux opérations de recensement à venir concernant les recettes : produits à recevoir et produits constatés d'avance.

Plan de la note

I – Définitions des notions

II – Calendrier

III – Périmètre du recensement : services centraux et services déconcentrés

IV – Nouveautés à prendre en compte

I – Définitions des notions

Le rattachement des produits à l'exercice se fonde sur la date de réalisation de l'événement. C'est le fait générateur qui permet de constater avec certitude la réalité du droit de l'Etat et le montant de la créance correspondante.

PRODUITS A RECEVOIR (PAR)

Produits nés au cours d'un exercice donné, mais qui n'ont pas été comptabilisés avant la clôture de ce dernier.

Il s'agit de créances certaines, précises quant à leur objet, mais dont l'échéance ou le montant présente un faible degré d'incertitude.

Le titre de créance ne sera émis qu'en 2007.

Exemples :

- ✓ *Travaux de maîtrise d'œuvre réalisés en fin d'année par les DDAF pour les communes. La facturation et l'émission du titre interviennent l'année suivant celle du fait générateur.*
- ✓ *Un tiers a perçu une subvention trop importante en 2006. Le remboursement de la différence intervient en 2007, après émission du titre.*
- ✓ *Remboursement en 2007 pour le personnel du ministère de l'agriculture mis à disposition en 2006.*

Notions à ne pas confondre : produit à recevoir et charge constatée d'avance

Le trop perçu par le tiers est un produit à recevoir pour l'Etat. Un versement a été fait indûment alors que le service n'avait pas été fait et ne le sera pas.

Charge constatée d'avance :
le service sera fait l'année suivante

Trop-versé :
aucun service ne sera jamais fait

Notions à ne pas confondre : produits à recevoir et reste à recouvrer

On différencie les deux notions en regardant si le titre a été émis au 31 décembre 2006.

Produit à recevoir :
le titre sera émis l'année suivante

Reste à recouvrer :
Le titre est déjà émis et non soldé

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (PCA)

Produits comptabilisés au cours de l'exercice, mais pour lesquels les faits générateurs interviendront sur le ou les exercice(s) suivant(s).

Le titre de créance a donc été émis en 2006.

Exemples :

- ✓ *Titre émis en 2006 après qu'une DDAF se soit engagée à réaliser une étude sur 2006 et 2007.*

Notions à ne pas confondre : produits constatés d'avance et reste à recouvrer

Dans les deux cas, le titre est déjà émis. On différencie les deux notions en regardant si le titre ou l'échéance est dû avant le 31 décembre.

Produit constaté d'avance :
le titre est émis et n'est pas encore dû
(le fait générateur interviendra l'année suivante)

Reste à recouvrer :
Le titre est déjà émis et il est déjà dû

II - Calendrier

Comme pour les charges et provisions, la saisie des données commencera dès livraison de l'application ORCHIDEE v2 : la même application est utilisée pour les charges et les produits.

Elle doit être achevée avant le 02 février 2007 en administration centrale ; les services déconcentrés devront se rapprocher de leurs trésoreries générales respectives.

III - Périmètre du recensement : services centraux et services déconcentrés

Le recensement se fait au niveau du service gestionnaire. Le service gestionnaire qui recense les produits est celui qui a émis ou va émettre le titre de créance : il détient la pièce justificative à l'origine du fait générateur.

Deux types de produits font l'objet d'un recensement : les produits à recevoir et les produits constatés d'avance.

Cas particulier des rétablissements de crédits :

Les « titres à émettre » relatifs à des rétablissements de crédits doivent être recensés dans ORCHIDEE comme des produits à recevoir. Ils ne donneront cependant pas lieu à comptabilisation en produits à recevoir lors de la consolidation car ce sont en réalité des annulations de dépenses à venir.

Ces produits correspondent à trois catégories de recettes : recettes de fonctionnement, recettes de personnel et recettes d'intervention.

Le tableau suivant présente les types de produits recensés par les services centraux et/ou déconcentrés, en précisant si le recensement utilise l'outil ORCHIDEE ou non.

Services centraux	Services déconcentrés	Méthode de recensement
Produits à recevoir	Produits à recevoir	ORCHIDEE
Produits constatés d'avance	Produits constatés d'avance	ORCHIDEE
Rétablissement de crédits	Rétablissement de crédits	ORCHIDEE

Le tableau suivant présente les catégories de recettes qui sont recensées par les services centraux et/ou déconcentrés, en précisant les seuils en deçà desquels le recensement est facultatif.

Services centraux	Services déconcentrés	Seuils
Dépenses de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	10.000 €
Dépenses de personnel	Dépenses de personnel	Aucun
Dépenses d'intervention	Dépenses d'intervention	10.000 €

Précisions concernant les catégories de recettes

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement suivantes sont concernées par le recensement des produits à recevoir.

Ventes de produits	Redevances pour concessions, brevets, licences
Travaux	Gestion du domaine de l'Etat
Etudes	Produits de cessions de biens non inscrits à l'actif
Prestations de services	Produits de cessions d'éléments d'actif
Ventes de marchandises	Produits de fonctionnement divers
Produits relevant de missions de contrôle et de surveillance	Gains de change sur opérations de fonctionnement et d'investissement
Autres produits relevant de missions spécifiques	Frais de poursuites, dommages et autres réparations

Les recettes de fonctionnement suivantes sont concernées par le recensement des produits constatés d'avance.

Ventes de produits	Frais de poursuites, dommages et autres réparations
Prestations de services	Redevances pour concessions, brevets, licences
Produits relevant de missions de contrôle et de surveillance	

Recettes de personnel

Les recettes de personnel suivantes sont concernées par le recensement des produits à recevoir.

Trop-perçus sur payes PSOP	Contributions pour pensions civiles et militaires
----------------------------	---

Prestations de payes à façon PSOP	Trop-perçu sur pensions
Mise à disposition	Autres produits liés aux pensions
Autres produits liés au personnel	Retenues pour pensions civiles et militaires

Les produits constatés d'avance n'existent pas en matière de personnel.

Recettes d'intervention

Les recettes d'intervention suivantes sont concernées par le recensement des produits à recevoir.

Participations extérieures
Dons et legs

Les produits constatés d'avance relatifs aux recettes d'intervention sont exclus de l'inventaire au 31 décembre 2006.

IV - Nouveautés à prendre en compte

- La mention des codes MPA (mission programme action) est désormais obligatoire dans ORCHIDEE.
- Les produits à recevoir 2005 qui n'ont pas été perçus en 2006 doivent être comptabilisés à nouveau.
- Les pièces justificatives conservées par les services gestionnaires devront porter les mentions suivantes :
 - « produits à recevoir 2006 » ou PAR 2006 pour les produits à recevoir
 - « produits constatés d'avance 2006 » ou PCA 2006 pour les produits constatés d'avance
- Les services gestionnaires doivent désormais organiser un suivi des produits à recevoir. Ce suivi est nécessaire pour que les titres de perception établis en 2007 mentionnent bien le fait générateur comme datant de 2006 ou avant.

Des notes ultérieures apporteront, au fur et à mesure de la communication par la DGCP, des précisions sur l'outil ORCHIDEE, le dispositif de fiabilisation et tout autre élément nécessaire.

Le sous-directeur des affaires budgétaires

Michel GOMEZ